

Préavis municipal n° 6 / 2024

Demande d'un crédit de CHF 60'000 pour la mise
aux normes incendie de la Grande salle

Municipal délégué

- Colin Compondu

Allaman, le 19 août 2024

Au Conseil général d'Allaman

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de la séance du Conseil Général du 9 décembre 2019, le préavis n° 5/2019 relatif à des travaux sur le bâtiment de la Grande salle a été déposé et accepté. Ce dernier demandait un crédit de CHF 620'000 TTC pour la réfection des façades, la création d'un foyer et l'ajout d'un WC pour personnes à mobilité réduite. Les travaux se sont achevés en juin 2021. La réalisation finale ne correspond pas au plan de mise à l'enquête. Les normes ayant également évolué, il est nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires afin de pouvoir délivrer le permis d'utiliser mais également pour récupérer la capacité initiale de la salle d'un total de 280 personnes. La salle étant actuellement limitée à 150 personnes.

2. Développement

Actuellement, deux sorties de secours sont exploitables (min. 120cm) depuis la salle, la première côté parking (ouest) et la seconde côté gare (sud). La première n'est pas dotée de barres antipaniques et le dormant n'est ouvrable qu'à l'aide d'une targette actionnable dans la battue. La seconde est bien équipée de barres antipaniques et est fonctionnelle.

Après consultation d'un bureau technique spécialisé en matière de protection incendie, il a été mis en évidence les points suivants à adapter afin de pouvoir obtenir le permis d'utiliser et également récupérer une capacité optimale :

- Sortie côté parking (ouest) :

Modification de l'ouverture du dormant permettant aux deux vantaux de s'ouvrir sans difficulté au moyen de barres antipanique.

- Sortie depuis la scène (nord-est) :

Modification de la porte arrière à 90 cm, mise aux normes de l'escalier extérieur à 120 cm et ajout d'un éclairage de secours.

- Porte entre la scène et le foyer (restaurant) :

Remplacement de la porte (EI30, normes antifeu)

- Porte entre la salle et le foyer (restaurant) :

Remplacement de la porte (EI30, normes antifeu)

- Tableaux électriques sur la scène :

Ces derniers doivent être entièrement compartimentés selon les exigences en vigueur (parois EI30 RF1 et portes coupe-feu EI30).

3. Coûts

Les coûts pour les réalisations citées ci-dessus se présentent comme suit (basés sur devis et estimation des coûts par un bureau d'architecte) :

Désignation	CHF
Analyses, relevés, installation de chantier	7'000.00
Déconstruction, démolition	7'000.00
Électricité	2'000.00
Portes, cloisons et serrureries	22'000.00
Revêtements de sols et peintures	4'000.00
Escaliers extérieurs	3'000.00
Étude du projet, honoraires architectes et expert feu	4'800.00
Frais secondaires, taxes	1'000.00
Provisions divers et imprévus	4'000.00
TOTAL HT	54'800.00
TVA 8.1%	4'438.80
TOTAL TTC	59'238.80
TOTAL TTC arrondi à	60'000.00

4. Conclusion

Ces travaux permettront non seulement la finalisation des éléments prévus lors de la mise à l'enquête initiale, et non effectués à ce jour, mais également la récupération d'une capacité satisfaisante pour la Grande salle, soit 280 personnes, contre 150 personnes aujourd'hui. La salle sera ainsi aux normes actuelles et pourra être relouée pour des événements plus larges que ces dernières années.

DECISION

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal n° 6 / 2024,
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder un crédit de CHF 60'000 afin de mettre aux normes incendies la Grande salle,
- d'autoriser le Municipalité à financer cet investissement par les liquidités courantes,
- d'autoriser la Municipalité à effectuer un amortissement linéaire sur 10 ans à partir du 31 décembre qui suivra le fin des travaux,
- d'autoriser un prélèvement comptable sur le compte « 9282.5 Fonds de réserve : Travaux futurs », afin de compenser l'amortissement de cet investissement

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis approuvé en séance de Municipalité du 26 août 2024, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 7 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité


La Vice-Syndique
Evelyne Erb


La Secrétaire
Donatella Orzan

